

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

Etaient présents à la CCI :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART (à partir du 4) Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 4) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 33) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) Nancrey : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 3) Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilleil : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visio-conférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaïck CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Brailans : M. Alain BLESSEMALLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Chauenne : Mme Valérie DRUGE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) Fontain : Mme Martine DONEY (à partir du 5) Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT (à partir du 4) Gennes : M. Jean SIMONDON Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 5) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à partir du 5) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Villars Saint-Georges : M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Besançon : M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA Chalèze : M. René BLAISON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilleil : M. Philippe PERNOT Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

M.-J. BERNABEU à J.-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P.-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M.-T. MICHEL à M. ETEVENARD, T. PETAMENT à M. LAMBERT (à partir du 11), M. PIGNARD à L. FAGAUT, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J.-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN à F. BAEHR, C. WERTHE à G. BAILLY, R. BLAISON à L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT à L. ALLAIN, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à B. LOUIS, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à L. GAUTHIER, J.-F. MENESTRIER à F. BERNARD, M. LEOTARD à G. BAULIEU, M. DONEY à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J.-P. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J.-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

Promotion du tourisme : Partenariats avec Atout France, Sites et Cités remarquables et Bourgogne Franche-Comté Tourisme

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 37 034 euros
<i>Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025</i>	

Résumé :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » par Grand Besançon Métropole, plusieurs partenariats sont proposés avec différentes structures du tourisme, sous forme notamment d'adhésions, de participation à des actions ou à des collectifs à savoir : l'adhésion et partenariat avec Atout France, la poursuite d'une opération avec sites et cités remarquables/Atout France et la participation à plusieurs collectifs mis en place par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté. Par la participation aux plans de promotion et d'actions qui seront mis en œuvre, le Grand Besançon poursuivra son objectif de valorisation de la destination Besançon.

I. Contexte

Dans le cadre de sa stratégie touristique, définie dans son Schéma de Développement Touristique, le Grand Besançon poursuit la dynamique de promotion de la destination avec ses partenaires naturels. Tant au niveau local, que régional, national et international, un ensemble d'actions sont conduites par les structures professionnelles du tourisme qui œuvrent collectivement à la promotion de la région, et de notre territoire.

Chaque année, ses partenariats sont renouvelés sur la base des plans d'actions proposés. En 2021, année particulière pour les activités touristiques, les marchés et les objectifs seront réévalués afin d'intégrer les contraintes sur les voyages liées à la crise sanitaire et les nouvelles habitudes et pratiques des visiteurs.

II. Adhésion et partenariats

1 – Au niveau national, Grand Besançon Métropole adhérera à Atout France, GIE en charge de la promotion de la destination France à l'étranger. Avec cette adhésion, notre destination pourra participer aux actions qui seront mises en œuvre par Atout France sur les différents marchés étrangers prioritaires que sont l'Allemagne, la Suisse, le Bénélux, le Royaume-Uni, mais aussi l'Italie et quelques marchés lointains de façon plus marginale. Par cette adhésion, le Grand Besançon pourra également collaborer directement avec les bureaux d'Atout France à l'étranger. Le montant annuel de cette cotisation est de 3 834 euros.

2 – Au niveau national également, Grand Besançon Métropole participera au deuxième volet du Plan de Promotion proposé par Sites et Cités remarquables et Atout France. Ce plan de promotion, initié en 2019, se poursuivra en 2021 sur le marché français principalement, et avec des actions numériques et de relations presse. Atout France est l'opérateur de ce plan d'action pour le compte d'une vingtaine de villes et territoires membres de l'association Sites et Cités remarquables. Le positionnement de cette campagne est axé autour du slow-tourisme, de la découverte des patrimoines en mode doux et hors des sentiers battus.

Le montant de cette participation est de 10 000 euros, y compris la création de nouveaux contenus.

3 – Au niveau régional, le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (CRT) est un partenaire important. Dans le cadre du nouveau plan marketing du CRT, Grand Besançon Métropole adhérera à la marque de destination Montagnes du Jura. Les actions qui seront conduites en 2021 par ce collectif seront orientées sur les marchés français, allemand et du Bénélux principalement, avec des actions B to B, de relations presse, d'achats d'espaces et de campagnes numériques.

Le montant de cette adhésion est de 19 200 euros, y compris la participation au collectif filière Patrimoine porté par le CRT et inclue d'office une adhésion à un autre collectif du CRT, à savoir pour GBM, le collectif filière Patrimoine porté par le CRT.

Par ailleurs, le Grand Besançon adhérera au collectif filière Itinérance du CRT qui promeut les grandes itinérances en région auprès des marchés français, allemand, belge et néerlandais notamment. La Via Francigena et l'Eurovélo6 sont les deux grands parcours européens passant par le territoire grand bisontin qui sont notamment concernés par les actions de ce collectif.

Le montant de cette adhésion est de 2 000 euros.

Enfin, le Grand Besançon adhérera au collectif filière Tourisme d'Affaires du CRT, dans le cadre de sa politique congrès. Ce collectif travaille principalement sur le marché français, et en particulier sur les grandes métropoles parisienne, lyonnaise et des lilloise.

Le montant de cette adhésion est de 2 000 euros.

Le montant total alloué à l'ensemble de ces partenariats en matière de promotion touristique s'élève à 37 034 euros.

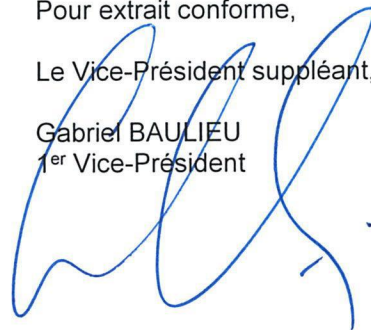
MM. Michel JASSEY, Serge RUTKOWSKI et Benoit VUILLEMIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion à Atout France, la poursuite du partenariat avec Sites et Cités remarquables/Atout France, et la participation aux collectifs mis en place par le CRT.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3